

N° 8132. AMENDEMENTS À LA CHARTE DES NATIONS UNIES¹

AMENDEMENT À L'ARTICLE 109 DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES AUX TERMES DE SA RÉOLUTION 2101 (XX) DU 20 DÉCEMBRE 1965²

RATIFICATION

Instrument déposé le:

30 avril 1969

ALGÉRIE

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 557, p. 143, et Annexe A des volumes 575, 580, 638, 643, 645, 648, 652, 661 et 668.

² Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 638, p. 309; vol. 645, p. 377; vol. 652, p. 431; vol. 653, vol. 661 et vol. 668.